

174 – OCTROI SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Robin PARIS est un jeune Saint-Maximinois licencié du Club de Handball du Pays d'Aix Université Club (PAUC) qui détient le statut de sportif de haut niveau de la liste senior du Ministère des Sports.

Afin d'atteindre ce niveau, il doit suivre des stages, prendre des cours particuliers et se déplacer dans les différents championnats, à ses frais.

Afin de l'aider à poursuivre son parcours de sportif de haut niveau, Monsieur le Maire propose d'octroyer à Monsieur Robin PARIS une subvention exceptionnelle de 1 000,00 €.